



Original : français

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 6 janvier 2009

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE III

Devant : Mme la juge Ekaterina Trendafilova, juge unique

SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c./ M. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO

Public

Enregistrement de la déclaration de Maître Pierre Legros acceptant sa désignation
comme conseil associé *pro bono* dans l'équipe de la défense de M. Jean-Pierre
Bemba Gombo et de sa prestation de serment

Origine : Greffe

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Fatou Bensouda, Procureur adjoint
Petra Kneuer, Substitut du Procureur

Les conseils de la Défense

Nkwebe Liriss
Karim A. A. Khan
Aimé Kilolo-Musamba
Pierre Legros

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Marie Edith Douzima-Lawson

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Xavier-Jean Keïta

Le Greffier

Silvana Arbia

Le Greffier adjoint

Didier Preira

La Section de la détention

Anders Backman

La Section d'appui à la Défense

Esteban Peralta

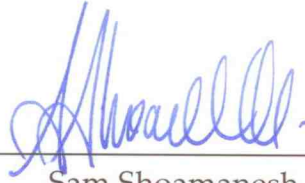
La Section de la participation des victimes et des réparations

Fiona McKay

L'Unité d'aide aux victimes et aux Témoins

Simo Vaatainen

Veillez trouver en annexe la déclaration d'acceptation de désignation comme conseil associé *pro bono* dans l'équipe de la défense de M. Jean-Pierre Bemba Gombo signée par Maître Pierre Legros (Annexe 1) et sa prestation de serment (Annexe 2).



Sam Shoamanesh
Chef *par intérim*, Section d'Appui à la défense
pour
Silvana Arbia, Greffier

Fait le 6 janvier 2009

À La Haye